
Comité national du SNPREES-FO des 18 et 19 octobre 2017

Résolution

Réuni les 18 et 19 octobre 2017, le comité national du SNPREES-FO s'inscrit dans les analyses et les objectifs de la récente déclaration du conseil national fédéral de la FNEC FP-FO des 12 et 13 octobre.

La nécessité de construire le rapport de force interprofessionnel

Depuis la mise en place du gouvernement Macron-Philippe, les attaques se multiplient et d'autres se préparent.

Les ordonnances Macron-Pénicaud aggravent la loi El Khomri, et sont, outre une attaque majeure contre les salariés, une attaque contre le droit de s'organiser dans des syndicats de manière indépendante du patronat. De plus, elles ne seront pas sans conséquence dans la fonction publique.

Dans un contexte général marqué par l'austérité, une série de mesures sont annoncées qui concernent les services publics et la fonction publique, dans ses trois versants. Gel du point d'indice, augmentation de la CSG, jour de carence, suppression de 120 000 postes, attaques contre les statuts.

Après les mobilisations des 12 et 21 septembre, la volonté de résistance s'est à nouveau exprimée le 10 octobre, dans la grève et les manifestations.

Le comité national se félicite de la résolution du CCN de Force Ouvrière qui considère qu'une mobilisation interprofessionnelle est nécessaire avant la date prévue pour la ratification des ordonnances, pour bloquer celles-ci, et qui donne mandat à la CE, au Bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens. La grève des routiers indique que la mobilisation peut faire reculer le gouvernement.

Défendre les diplômes nationaux

Ce gouvernement, dans la continuité de ses prédécesseurs, attaque les diplômes nationaux qui doivent attester un niveau de connaissance. Il veut remplacer l'acquisition de connaissances par celle de blocs de compétences, ce qui remet en cause la base de la reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives et les statuts de la fonction publique et vide l'enseignement universitaire de son contenu.

Dans une situation de pénurie, organisée par le ministère et relayée par les présidents d'université, l'extension du système des « capacités d'accueil » restreindrait encore plus l'accès à l'enseignement supérieur aux nouvelles générations. Dès lors, le droit des bacheliers d'accéder à la filière universitaires de leur choix n'est plus garanti.

Loin de répondre à ce problème en donnant les moyens de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants, le gouvernement se saisit du taux d'échec en licence, et s'en sert de prétexte pour préparer une attaque majeure contre le baccalauréat comme premier grade universitaire.

Contre ce projet, le comité national se félicite de la déclaration commune FNEC FP-FO, FSU, FERC-CGT, SUD Education, Solidaires Etudiants, UNEF, UNL qui refuse notamment la mise en place de pré-requis pour instaurer une sélection à l'entrée de l'université qui ne dirait pas son nom.

Pour faire passer ses plans, la ministre a organisé une « concertation » avec une multitude de réunions en groupes de travail. Le comité national se félicite du communiqué du 18 octobre des mêmes fédérations qui dit qu'il n'y a pas de constat partagé avec la ministre. Il invite les syndicats départementaux à se saisir de ce communiqué pour préparer la mobilisation des personnels.

Défendre les établissements, s'opposer aux restructurations

Les lois Péresse-Fioraso et les budgets d'austérité amènent tous les établissements à prendre des mesures d'économies dans le cadre de l'autonomie de gestion, en premier lieu des gels et suppressions de postes de plus en plus massifs et le développement de la précarité.

Les formations sont attaquées et les laboratoires de recherche sont asphyxiés, la recherche de financements sur projet entrave la liberté de recherche, alourdit la charge de travail jusqu'à transformer les chercheurs en chercheurs de financements.

Dans le cadre des nouvelles régions et dans le même mouvement que la disparition des recteurs d'académie au profit d'un recteur unique de région académique, des fusions de CROUS ont lieu, impliquant de nouvelles mutualisations.

Sous la pression des jurys des appels à projets nommés par le CGI (Commissariat Général à l'Investissement) dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), les restructurations se poursuivent. Les fusions sont maintenant privilégiées par le gouvernement pour permettre plus de mutualisations effectives.

Ces restructurations, qui rencontrent la résistance des personnels, avancent de manière souvent chaotique avec des revirements de stratégie fréquents.

Les missions des établissements sont menacées, avec une tendance à aller vers une différenciation entre les « bonnes » et les « mauvaises » universités, qui risque d'être encore aggravé par le droit que la CPU réclame de pouvoir choisir les étudiants qui étudieraient dans chaque université. Ainsi, le nouveau projet d'Université de Saclay consiste à couper en deux les universités existantes, avec une partie "collège universitaire", et une autre "université de recherche internationalement reconnue".

Le comité national réaffirme son attachement à des établissements aux cursus complets (du baccalauréat au doctorat). Il exige du ministère l'arrêt de toutes les restructurations, ainsi que les moyens pour fonctionner, et réaffirme la revendication d'abrogation des lois Péresse et Fioraso.

Le comité national soutient tous ses syndicats départementaux qui dans les établissements combattent contre les plans d'économie et de restructurations. Il les appelle à centraliser au national tous les éléments d'informations sur les attaques et les résistances qu'ils provoquent.

Défendre les statuts

Les attaques contre les statuts font partie de la même politique qui remet en cause les services publics républicains et leur corollaire, la fonction publique de carrière. Pour aller jusqu'au bout de l'autonomie des établissements et des restructurations, il faut casser le statut général et les statuts particuliers qui restent un obstacle pour le gouvernement et la conférence des présidents d'université (CPU).

Le comité national se félicite qu'avec SupAutonome-FO, nous ayons largement contribué à la résistance contre la mise en place du suivi de carrière, qui a abouti à ce qu'à ce jour, il soit inopérant.

Le comité national revendique l'abandon du suivi de carrière, il s'oppose aux attaques contre le Conseil National des Universités (CNU), notamment la remise en cause de la procédure de qualification.

Le comité national réaffirme son opposition à l'évaluation par entretien pour les enseignants de statut second degré, qui résulte du non-protocole PPCR. Il encourage à réunir les collègues concernés pour les informer, autant que possible en coordination avec le SNFOLC.

Le gouvernement est passé en force pour imposer le RIFSEEP en publiant l'arrêté d'adhésion des personnels ITRF et ITA en plein été avec une application dès le 1^{er} septembre. Avec la CGT, le SNPREES-FO a déposé un recours au Conseil d'État pour demander l'invalidation de l'arrêté, le CTMESR du 10 avril ne s'étant pas prononcé sur l'arrêté.

Le comité national se félicite qu'à ce jour il n'y a pas de projet d'arrêté pour les personnels de bibliothèques, ce retard est le produit de la bataille d'ensemble contre le RIFSEEP. Concernant les ITRF, il invite ses syndicats départementaux à se battre pour une application la plus édulcorée possible, en particulier qui maintienne un lien strict entre le grade et le groupe de fonctions.

Le précédent gouvernement a organisé la sortie du régime dérogatoire de certains établissements dont le CROUS au principe que tout emploi permanent est occupé par un fonctionnaire (les personnels ouvriers étant contractuels en CDI). Cette sortie du dérogatoire est organisée dans les pires conditions en terme de retraite et de carrière pour les personnels, avec dans le cas des CROUS la signature d'un protocole entre le ministère et plusieurs syndicats qui attaque leurs acquis spécifiques. Rappelons que ces menaces pèsent sur l'ensemble des Personnels Ouvriers, qu'ils soient titularisés ou non.

Le comité national revendique le maintien intégral des dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAPOOUS) qui implique le retrait du protocole. Il demande le report de la sortie du dérogatoire pour défendre le maintien de tous les acquis.

Il invite les syndicats départementaux à organiser des informations syndicales pour envisager avec les personnels les actions en ce sens et mettre en discussion la proposition de préparation de la grève.

Développer le syndicalisme libre et indépendant FO ESR et s'organiser pour progresser aux élections professionnelles de 2018

Le comité national mesure l'enjeu des élections professionnelles de décembre 2018. Il considère que le résultat FO à l'issue du scrutin sera le fruit de notre travail d'implantation, de syndicalisation, sur la base de la défense des revendications, ainsi que des mesures d'organisation que nous prenons à tous les niveaux pour construire les listes de candidats et remplir le cahier des votants.

Dans cette perspective, il faut en cette fin d'année, faire le nécessaire pour que les adhérents en retard (319) puissent régler leurs cotisations. Chaque voix comptera, n'en perdons pas une dès à présent.

Il faut aussi dès à présent organiser la collecte des candidatures, notamment pour les comités techniques d'établissement.

Le comité national se félicite qu'en application de la résolution de notre congrès sur la fusion avec SupAutonome-FO, cette campagne soit menée en commun entre le SNPREES-FO et SupAutonome-FO à tous les niveaux et qu'une conférence nationale FO ESR, réunissant la Commission Administrative du SNPREES-FO et le Conseil National de SupAutonome-FO, soit programmée le 6 février 2018 pour préciser la feuille de route vers la fusion de nos organisations. Les listes que nous présentons aux comités techniques auront l'intitulé « FO ESR ».

A travers cette campagne, qui va se combiner avec l'avancée vers la constitution début 2019 d'un syndicat FO unique de l'ESR, il s'agit de marquer la progression du syndicalisme indépendant et confédéré face au syndicalisme d'accompagnement.

Résolution votée à l'unanimité.